



Projections nébuleuses sur 2021

EDITO *Nathalie ALFRED-RENARD*

Section académique de la GUYANE
3572 Route de Montabo
97300 CAYENNE
Tel : 0594 310 210
Mél. : 973@se-unsas.org

<http://sections?se-unsas.org/973>

Les mesures de revalorisation 2021, avec une enveloppe de 400 millions d'euros, ne peuvent constituer qu'une première étape permettant de répondre au plus vite à ceux qui en ont le plus besoin. De l'argent en plus pour des collègues, c'est toujours une bonne nouvelle pour le SE-Unsa.

Cependant, c'est bien d'un plan ambitieux dont nous avons besoin pour redonner de l'attractivité à nos métiers, reconnaître notre surcharge de travail et nos conditions d'exercice difficiles !

Pour le SE-Unsa, cette première enveloppe 2021, est une porte entrouverte afin d'obtenir une loi de programmation pluriannuelle. Il nous appartient de la pousser avec force et habilité et en faire l'une de nos priorités. Il demeure toutefois, un brouillard épais que ni le ministre, ni le gouvernement n'arrivent à lever.

Le manque de perspectives à plus long terme ne permet pas de porter une appréciation définitive sur cette revalorisation. Plus que jamais, avec cette crise sanitaire et les déficits publics qui ne cessent d'augmenter, le SE-Unsa continuera de se mobiliser pour les exclus de la revalorisation comme les AED et les AESH.

Quant aux annonces successives de déconfinement, de re-confinement et désormais d'auto-confinement, nous sommes tous en attente de l'adaptation de l'École aux évolutions de la crise sanitaire.

Le SE-Unsa y voit un manque de respect pour les personnels qui ne cessent de faire des investissements pour maintenir la scolarité des élèves. Les conditions de travail des professeurs et de leurs élèves sont devenues de plus en plus insupportables !





En ce qui concerne la répartition des moyens pour la rentrée 2021, c'est en mars que seront répartis les postes entre les établissements et les circonscriptions.

En effet, dans notre académie, l'Education Nationale devra faire face à des défis majeurs : bâtiments saturés, absence de cantines, langues

Maternelles différentes du français, fracture numérique, manque d'attractivité pour les sites isolés, à titre d'exemples...

Avec notre fédération, l'UNSA-Education, nous y serons très attentifs.

SOMMAIRE

1. Editorial 
2. Actualité 1^{er} degré 
3. L'école inclusive : Quoi de neuf ? 
4. Infos utiles 

Ont participé à la rédaction

Nathalie ALFRED-RENARD,
Bernard BISSOL
Claude-Michelle CEZAR,
Kelly COMPPER,
Jocelyne DEFORT-VALERE,
Clara HAMON-URSULET,
Ingrid MENCE
Stéphanie YOUNKE
Emmanuel OCTAVIE



L'enseignant
Revue mensuelle
Directeur de publication :
Nathalie ALFRED-RENARD
CPPAP n° 05 02 S 4336
Imprimé par nos soins
SE-UNSA

LE SE-UNSA GUYANE À LA RENCONTRE DES PARTENAIRES

Afin d'échanger sur ce qui se fait pour les établissements mais également pour porter la voix des acteurs du terrain et faire des propositions quand nécessaire, le SE-Unsa Guyane continue de prendre l'attache des différentes collectivités.

Dès le mois d'août, des audiences avec la mairie de Cayenne, mais également les mairies de Matoury, Macouria et plus récemment, Kourou ont eu lieu. Lors de ces audiences, différentes thématiques ont été abordées, telles que : le bilan de la rentrée, la logistique mise en place en lien avec la crise sanitaire, la sécurisation des établissements, les travaux de réhabilitation et de maintenance, les dotations pour les équipements et les fournitures scolaires, les projets futurs de constructions scolaires, etc.

Sont également mises en exergue les difficultés rencontrées par les équipes éducatives au sein des établissements.

À Cayenne, l'adjointe aux affaires scolaires a insisté sur sa volonté de travailler en étroite collaboration avec les directeurs et les représentants du personnel de manière plus fréquente.

Le suivi de ces audiences est assuré avec les délégués de secteur du Se-Unsa qui assistent, le cas échéant, aux séances de travail avec les différents partenaires (CTG, mairies, Rectorat). Ils viennent ensuite à votre rencontre pour assurer ces retours d'audience. C'est le cas notamment, sur les alertes liées aux réseaux électriques obsolètes et les infiltrations d'eau que subissent certaines écoles de Cayenne (Vendôme et Joséphine HORTH).

Le Se-Unsa Guyane était d'ailleurs, ce mercredi 27 janvier 2021 reçu par la CTG et sera le 3 février en audience avec le Maire de Kourou.

C'est forts de ces échanges, que nous souhaitons constants, que nous pouvons poser des revendications concrètes sur les problématiques de notre territoire.

Le SE-UNSA Guyane dans l'action, auprès de vous et avec vous !



Le Se-Unsa Guyane à Camopi

Le 19 janvier dernier, le SE-UNSA Guyane a tenu ses premières réunions d'informations syndicales (1^{er} et 2nd degré), à Camopi, commune la plus confinée du territoire national ! La rentrée scolaire s'est faite seulement le 16 novembre 2020. Les élèves ont pâti de ce confinement, car la couverture Internet est très faible et de fait, la continuité pédagogique a été très difficile à mettre en place malgré le dévouement des équipes pédagogiques.

Une des principales problématiques que connaissait la commune était de loger ses enseignants. Cette année, grâce à la livraison en novembre de 6 logements construits par la mairie, et également grâce à une demande de la préfecture auprès de cette mairie, 4 collègues du collège ont pu se loger sur le bourg.

Les conditions de travail des collègues du collège se sont améliorées selon leur dire. Ce collège est doté d'un réseau internet à disposition des équipes pédagogiques, il est également équipé en matériel numérique ce qui facilite leur quotidien. Cependant, la baisse des effectifs fait craindre la perte d'heures postes lors de la future carte scolaire !

Du côté de l'école primaire les choses sont nettement différentes. Les collègues se plaignent de l'état d'insalubrité de leurs écoles. L'école de Yawapa Pina a été fermée et les élèves des 2 classes ont été transférées à l'école Zidock.

Une audience avec le maire sera demandée afin de connaître ses projets de réhabilitation et d'investissements scolaires.

Enfin, cette commune, extrêmement isolée, souffre cruellement de son enclavement. Les collègues attendent avec impatience l'ouverture annoncée, dans les semaines à venir, de la liaison aérienne car ils souffrent énormément des difficultés d'accès au site.

Le SE-UNSA Guyane se réjouit de l'amélioration des conditions de travail des collègues de Camopi et continuera à militer pour que ces évolutions se poursuivent.

INSPÉ : Audience avec l'équipe de direction

Un bilan de la rentrée a été fait et nous avons eu des informations sur l'évolution de la formation proposée aux étudiants, DU et PES. Cette année scolaire marque la fin précipitée des M1 alternances, remplacés par des contrats type AED préprofessionnalisation cumulables avec les aides universitaires.



À partir de 2022, un concours de recrutement des futurs

professeurs des écoles sera accessible en fin de Master 2. La question importante du suivi des mémoires des étudiants et PES a été évoquée.

La direction de l'INSPÉ propose : "de faire monter en compétences le vivier de formateurs, de densifier la recherche, un meilleur encadrement du suivi des mémoires, et une ouverture à d'autres enseignants chercheurs de l'UG, voire de France, pour élargir la liste des Maîtres de Conférences! "

Concernant l'antenne de l'INSPÉ basée sur Saint-Laurent du Maroni, le SE-UNSA Guyane invite à mener une réflexion sur l'organisation de navette pour les formateurs - avec un transporteur - afin d'éviter la fatigabilité du trajet.



École inclusive : quoi de neuf ?

MÉTIER ASH



CAPPEI : désormais possible par la voie de la VAE...

Un décret du 21 décembre permet l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) à compter de la session 2021.

Ainsi les personnels intéressés « devront justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap ».

Le décret accorde également « de plein droit » le bénéfice du CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

...mais pas au détriment de la formation !

Même si nous avons adhéré à cette nouvelle voie d'obtention de la certification, nous craignons une nouvelle stratégie du Ministre qui viserait à supprimer les formations. La VAE ne doit pas devenir le principal accès au CAPPEI et particulièrement dans notre académie qui reste opaque sur les offres et départs en formations MIN (Module d'Initiative Nationale).

La nécessité de garantir à tous un accès à une formation continue à la pratique de l'école inclusive ne doit pas faire oublier l'exigence d'une formation qui reconnaisse les spécificités de l'enseignement spécialisé. Le SE Unsa Guyane y veillera !

Non !!! Les personnels spécialisés ne sont pas des remplaçants.

Le SE-Unsa Guyane dénonce les appels de certains IEN pour remplacer des collègues absents alors qu'eux-mêmes ne sont déjà pas assez nombreux pour exercer leurs missions dans le contexte difficile de la crise Covid.

Le SE Unsa Guyane a également rappelé au Recteur l'absolue nécessité de constituer un vivier de remplaçants car la crise sanitaire perdure et de véritables moyens doivent être déployés afin de permettre à nos élèves d'avoir un enseignement de qualité.

AESH : Le SE-UNSA Guyane est à vos côtés.

Le 17 Décembre 2020, l'équipe du SE UNSA rencontrait les AESH dans le cadre d'une formation intitulée « Et moi AESH ? ». Ce moment a été l'occasion de les informer sur leurs droits mais a surtout été un temps d'échanges. Nous avons ainsi pu mettre en exergue les nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain : les conditions de travail difficiles avec mise en place des PIAL, les consignes sanitaires difficiles à appliquer, les injonctions des chefs d'établissement pour réaliser des tâches qui ne relèvent pas de leurs missions, des salaires indécents...

Les AESH sont les victimes collatérales d'une politique de l'inclusion au rabais. De plus, ces personnels accompagnants ne reçoivent aucune formation répondant aux véritables enjeux de l'inclusion. Quant au salaire, il est indigne !

Par ailleurs, la mise en place des PIAL dans l'Académie de la Guyane reste un mystère : aucune information claire de notre administration concernant nos demandes. Et, sur le terrain, les AESH et les élèves trinquent !

Pour le SE Unsa Guyane les AESH sont un personnel essentiel au bon fonctionnement de l'école inclusive et notre syndicat ne cessera de militer afin que ce métier soit reconnu par la création d'un vrai statut.

Enquête : Enseignant.e et école inclusive, ma réalité au quotidien.

Le SE-Unsa défend une conception exigeante de l'École inclusive. Aussi nous vous proposons de participer à notre enquête visant à apprécier vos conditions réelles d'exercice en ce qui concerne l'école inclusive : <https://quest.se-unsa.org/index.php/581881?lang=fr>.

Les éléments recueillis nous permettront d'œuvrer et de peser sur les choix gouvernementaux en nous positionnant, comme souvent, en force de proposition lors des échanges avec les différents ministères concernés.

Le SE-Unsa demande que la loi de programmation annoncée par le gouvernement prévoie des moyens et un volet concernant l'École inclusive.

Ensemble, nous pouvons et devons contribuer à repenser l'École inclusive, une École respectueuse des élèves, de leur famille et des personnels, ce qui nécessite des évolutions importantes.



Modalités d'utilisation

"Faire valoir vos droits dans la prise en compte de votre santé, de votre sécurité et de vos conditions de travail."

Le Registre Santé Sécurité au Travail est un document réglementaire. Il doit être mis à disposition de tous les personnels, agents ou publics accueillis au sein de l'établissement et qui souhaitent signaler toute situation pouvant entraîner une dégradation des conditions de travail ou représenter un danger.

Je mets en copie en même temps : isst@ac-guyane.fr ; sec.chscta@ac-guyane.fr ; votre syndicat 973@se-unsas.org

Le chef de l'établissement ou l'IEN veille à apporter les réponses et les solutions adéquates et les mentionne au verso de la fiche.

Je suis informé des réponses et des solutions apportées à mon signalement.

N.B : Si je constate une situation susceptible d'entraîner une mise en danger pour l'ensemble des agents, personnels et public accueillis au sein des locaux, je signale le danger directement auprès de mon autorité administrative et/ou mon représentant (Inspecteur de l'Education nationale de circonscription, chef de service ou chef d'établissement) par le biais du RSST.

Je peux également avertir le CHSCT-A via l'adresse mail suivante :

sec.chscta@ac-guyane.fr.



Quand dois-je remplir le RSST ?

Dès lors que je constate une situation qui entraîne une dégradation des conditions de travail et/ou une mise en danger pour l'ensemble des agents, personnels et public accueillis au sein des locaux.

Comment renseigner le RSST ?

Je renseigne succinctement le recto de la fiche RSST en utilisant des termes clairs et en veillant à la précision de la description de la situation. Cette fiche doit être portée à la connaissance du chef d'établissement ou de l'IEN.

CALENDRIER DES PAYES 2021	
Janvier	Mercredi 27
Février	Mercredi 24
Mars	Lundi 29
Avril	Mercredi 28
Mai	Jeudi 27
Juin	Lundi 28
Juillet	Mardi 27
Août	Jeudi 26
Septembre	Lundi 27
Octobre	Mardi 26
Novembre	Jeudi 25
Décembre	Mardi 21



La situation sanitaire actuelle nous oblige à une très grande prudence et limite considérablement nos possibilités de formation en présentiel.

Actuellement, seul la formation LCR a été proposée avec pour thème "La littérature guyanaise". Elle aura lieu en visioconférence, le 1er mars 2021. Le nombre de participants a été limité à 30.

Les candidats inscrits ou non-inscrits ont tous reçu un mail d'information.

Mouvement inter 2021



Les résultats approchent. Le 19 janvier était la date limite de réception des demandes tardives et le 3 février la date limite pour solliciter une modification de votre barème, ce dernier sera définitivement arrêté le 8 février 2021.

Le 11 février 2021 sera la date limite de réception des demandes d'annulation de participation.

Le mardi 2 mars 2021 pour les PE, et le **mercredi 3 mars** pour les professeurs du 2nd degré, CPE et PsyEN, les résultats seront diffusés individuellement aux candidats à la mutation par SMS ou sur votre I-Prof. Plusieurs scénarios seront à envisager : mouvement satisfait ou non, obligation de participer à l'intra...

Quelle que soit votre situation, les commissaires paritaires du SE-Unsa Guyane se tiennent à votre disposition pour toute information, pour vous conseiller tout au long des démarches.